DANS LE NUMERO

Respect pour les victimes du Génocide arménien p. 3

La loi sur le génocide divise les intellectuels turcs p. 4

Interview d'A. Govciyan au CRIF de France p. 5

Les génocides et l'Histoire p. 7

L'Arche de Noé

Noyan Tapan

HIGHLIGHTS

Hebdomadaire

Depuis le 4 Mai 1993

#2 (899)

23 janvier 2012

Ne peut être vendu séparément

L'armée arménienne victorieuse a 20 ans

Seyran Ohanian : « *Le sang dans les veines d'un Arménien est mille fois plus précieux que le pétrole s'écoulant dans un oléoduc* »

éditorial
SEUL LE MIRACLE

pourrait entraver l'adoption de la loi pénalisant le déni des génocides au Sénat français le 23 janvier

La Turquie a contribué à ce qu'une partie de la société française qui avait des doutes concernant l'utilité de l'adoption d'une telle loi se soit définitivement convaincue de sa nécessité. Cette loi a ainsi constitué un test pour la Turquie, dans la mesure où, par le biais de la France, la communauté internationale a essayé de faire comprendre à la Turquie les règles de comportement civilisé et de briser son « insolence régionale » qui se traduit par le blocus persistant imposé à l'Arménie et la politique de préalables.

96 ans après le crime, les tentatives de la Turquie

suite à la page 2

Visite de suivi des co-rapporteurs de l'APCE en Arménie

John Prescott (Royaume-Uni) et Axel Fischer (Allemagne, co-rapporteurs de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) pour le suivi de l'Arménie, ont effectué une visite d'information à Erévan les 16 et 17 janvier.

Le 17 janvier le Président Serge Sargssian a reçu John Prescott.

Le Président a hautement apprécié les relations constructives établies avec l'APCE et l'implication directe de John Prescott dans ce processus. Serge Sargssian a indiqué qu'après la dernière rencontre avec le co-rapporteur de l'APCE des développements positifs avaient été enregistrés sur le champ de coopération.

Le co-rapporteur de l'APCE a également souligné qu'il remarquait une différence brusque après sa première visite. Selon lui, les changements positifs sont également évidents du contenu de ses rencontres avec les hommes politiques arméniens.

Comme le rapporte le Service de presse du Président arménien, lors de

suite à la page 2

Hranouche Hakobian : « Plusieurs projets ont acquis un caractère pan-arménien »

La conférence de presse de Hranouche Hakobian, ministre de la Diaspora de la RA, sur l'activité 2011 du Ministère de la Diaspora de la République d'Arménie s'est tenue le 18 janvier.

Saluant les présents, madame la ministre a tout d'abord présenté les acquis de 2011 du ministère de la Diaspora de la RA, indiquant qu'à la suite de l'activité financière de 3 ans du ministère de la Diaspora de la RA, le Service professionnel de surveillance du ministère des Finances n'a enregistré aucune violation, illégitimité. La ministre a fait cas de la hausse du nombre de personnes ayant reçu la double nationalité, ce qui est la hausse de la confiance de la Diaspora envers l'Arménie. Le nombre de touristes ayant visité l'Arménie a également augmenté, c'est aussi le résultat de l'activité du ministère de la Diaspora de la RA.

Tous les projets ont passé l'examen. La géographie, le nombre de participants a augmenté, cela signifie que le niveau de coopération est en hausse. La Diaspora est devenue une présence éternelle en Arménie. « Plusieurs projets ont acquis un caractère pan-arménien, » a souligné H. Hakobian.

En 2011, 13 congrès, conférences, assemblées, tables rondes, festivals se sont tenus dans l'objectif de la consolidation du potentiel de la Diaspora et de son application dans l'économie, de l'approchement des liens professionnels Arménie-Diaspora, Diaspora-Diaspora, de l'élaboration et de la mise en oeuvre des projets communs.

Le projet de 2011 « Ari tun » des visites régulières de la jeunesse de la Diaspora vers l'Arménie a été mise en oeuvre par 9 phases auquel ont participé 812 jeunes

suite à la page 2

SEUL LE MIRACLE
pourrait entraver l'adoption de la loi pénalisant le déni des génocides au Sénat français le 23 janvier

début à la page 1
d'imposer des préalables au pays victime d'un génocide sont un exemple rare du cynisme politique dans l'histoire de l'humanité. La Turquie a introduit dans la politique mondiale un nouveau phénomène, celui du criminel impuni qui tente de convaincre la communauté internationale qu'il mérite de devenir membre de la famille européenne.

L' odieuse accusation de la Turquie vis-à-vis du Président français et de sa famille est une erreur vis-à-vis de la FRANCE, une grande puissance,qui ne le tolérera pas.

Considérons aussi les tentatives ridicules du « frère cadet » d'Ankara, Bakou, de se mêler de cette polémique.

R. Y.

Visite de suivi des co-rapporteurs de l'APCE en Arménie

début à la page 1
la rencontre le président et le co-rapporteur de l'APCE ont abordé les réformes mises en œuvre en Arménie dans les domaines de la police, de la défense des droits de l'homme, de la lutte contre la corruption, ainsi que les questions de l'organisation des prochaines élections législatives.

Complicité de Nathalie Goulet, sénatrice française dans l'organisation d'une manifestation étrangère TURQUE sur LE SOL FRANCAIS

A LOUER A PARIS
QUARTIER DES
CHAMPS-ELYSEES

STUDIOS ou APPARTEMENTS
1 mois - 1400 euros
2 semaines - 900 euros
RESIDENCE YEZEGUELIAN
34 avenue des Champs-Elysées
PARIS 75008 tél. : 0143596581
Mail : Gerancia34@wanadoo.fr

Aucun Français n'est seul à l'étranger

Inscrivez-vous à l'U.F.E.
Union de Français de l'Etranger,
section ARMENIE

12 sénateurs nous représentent
11 députés seront élus en 2012

UFE – BP 7 – EREVAN 0010
Mail : 105624.430@compuserve.com
http://www.ufe-am.com

Hranouche Hakobian : « Plusieurs projets ont acquis un caractère pan-arménien »

début à la page 1
hommes arméniens de la Diaspora de 35 pays du monde. Des travaux ont été menés dans la direction du soutien de l'activité des écoles arméniennes de la Diaspora, de la contribution à la fondation de nouvelles écoles d'un jour, de l'organisation des entreprises consacrées à la préservation et au développement de l'arménien occidental.

La ministre a indiqué que de plus de 30 nouvelles écoles d'un jour ont été fondées en Europe, en Fédération de Russie et dans les autres pays de la CEI. Le projet «Ecoles jumelles» entre les écoles arméniennes de la Diaspora et d'Arménie a été mis en oeuvre.

Lors de la séance du 12 mai de 2011, le projet de loi de la RA « Sur le rapatriement » a été adopté par le gouvernement arménien. Actuellement il est inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale de la RA.

H. Hakobian a indiqué que le ministère avait proclamé l'an 2011 « Année de la jeunesse » dans le cadre duquel ont été organisés «L'école de jeunes journalistes de la Diaspora», « L'école d'été de jeunes leaders de la Diaspora ». Le parlement virtuel de jeunesse pan-arménien a été créé, des événements de la commémoration du souvenir de l'ancien président des Etats-Unis Woodrow Wilson ont été organisés etc.

La bibliothèque électronique du ministère (www.lib.mindiaspora.am) fonctionne avec succès dès le début de 2011, où on peut trouver de belles-lettres, de la littérature pour enfants, sur le génocide, l'histoire arménienne. La bibliothèque a eu de plus de 6000 visiteurs d'Arménie et de Diaspora. Les travaux de la création du « Musée virtuel de la Diaspora arménienne » sont en phase d'achèvement.

Des concerts des groupes culturels, des solistes arméniens, des cours de l'orientation professionnelle et de la maestria ont été organisés dans le cadre des projets de l'assistance éducative et culturelle de l'Amérique du Sud (Latine), de la Géorgie, de la Fédération russe, des communautés arméniennes et de l' « Intégration des arméniens de l'Iraq habitant dans la RA ».

12 vidéoconférences ont été organisées en 2011 avec les représentants des communautés, des structures arméniennes de Syrie, de Liban, des villes de Moscou comme Piatigorsk, Samara, Toula de la Fédération russe, de Canada, des Etats-Unis, de France, d'Australie, de Biélorussie.

Des études et des recherches conjointes consacrées à l'histoire des communautés arméniennes ont été organisées avec les départements de la Diaspora des Instituts de l'art et de la littérature de l'Académie nationale des Sciences d'Arménie, de l'Université d'Etat d'Erévan, de l'Institut de l'Histoire, du fonds « Noravanq ».

Plusieurs concerts, expositions et autres événements ont été organisés de août à septembre 2011 dans le cadre du projet des événements jubilaires du 20e anniversaire de l'Indépendance de la RA.

Le ministère de la Diaspora a soutenu le Festival international de cinéma jeunesse « C'est moi », la création du film documentaire « Mon Ani », la création du film « Mon Arménie ». Le film « Le ministère de la Diaspora de la RA a 3 ans » a été créé.

Les projets en action seront améliorés, et de nouvelles recherches seront réalisées. Une école d'été de recyclage des spécialistes de la Diaspora par 5 spécialités sera créée sur la base de l'UEE. Le festival pan-arménien « Mon Arménie» sera organisé, des événements consacrés au 500 anniversaire de la typographie arménienne seront tenus.

Marseille - Loi de pénalisation
Conférence autour de la Loi de pénalisation Organisée par le Conseil National d'Arménie Occidentale en présence de Valérie Boyer

Lundi 16 janvier, à la salle de l'église Saint-Sahak de Marseille, l'Assemblée des Arméniens d'Arménie Occidentale présentait une conférence sur la Loi de pénalisation du négationnisme du génocide en présence de la députée Valérie Boyer et de Me Philippe Krikorian. De nombreux élus étaient également présents, tels que le député Guy Teissier et l'Adjoint au maire Didier Parakian. Plus de 200 personnes avaient répondu à l'appel. Armenag Aprahamian, le président du Conseil National d'Arménie Occidentale a tout d'abord présenté les invités avant d'offrir un bouquet de fleurs à Valérie Boyer pour le vote de la Loi de pénalisation le 22 décembre dernier à l'Assemblée Nationale. Armenag Aprahamian a ensuite démontré à travers les faits de l'Histoire, les traités et les évènements, et les massacres jusqu'au génocide de 1915 la volonté des gouvernements turcs successifs, d'éliminer de l'Arménie occidentale la nation arménienne. Aprahamian a ensuite appelé Valérie Boyer à la tribune. Très applaudie, la députée, évoquant la Loi qui porte son nom a présenté la situation et la position des sénateurs. Elle a ensuite appelé le public « à ne pas baisser les bras car ce n'est pas gagné, même s'il y a de bonnes raisons de penser que la loi soit votée ». Puis Me Philippe Krikorian est revenue sur les conditions de la naissance de cette loi en collaboration avec Valérie Boyer. Il a ensuite expliqué les nuances juridiques et démontré la validité de cette loi vis-à-vis de la Constitution. Didier Parakian a ensuite précisé que le Ministère de la Diaspora envisage de réunir à Marseille de nombreux avocats pour encourager la transposition de cette Loi de pénalisation dans des pays d'Europe.

Krikor Amirzayan à Marseille
texte et photos.

Le chef de la SMEJA accusé de corruption

Mihran Poghosian, qui est au service du ministère de la Justice, risque de perdre son emploi. Un rapport accablant a été publié dans les médias.

Le Premier ministre, Tigran Sarkissian, a accusé Poghosian d'une « grave violation des règles éthiques » et a demandé au ministre de la justice, Gevorg Danielian, de prendre des mesures disciplinaires à l'encontre du chef du SMEJA. Danielian a été limogé en décembre 2010 pour ne pas l'avoir fait.

Contrairement au ministre, Poghosian n'a pas été limogé. Poghosian n'avait pas commenté cette affaire embarrassante jusqu'à maintenant. « Je ne pense pas qu'un fonctionnaire de l'Etat ait le droit de commenter la déclaration du Premier ministre, même si je ne suis pas d'accord », a-t-il déclaré aux journalistes mercredi.

Poghosian a rejoint le SMEJA en 2007 et est devenu le chef de l'agence de maintien de l'ordre un an plus tard. Les journaux arméniens l'ont relié à un certain nombre d'entreprises lucratives, y compris à une chaîne de supermarchés à Erévan.

Libération

RESPECT POUR LES VICTIMES DU GENOCIDE ARMENIEN

Comme l'a écrit Elie Wiesel, « tolérer le négationnisme, c'est tuer une seconde fois les victimes ». Aussi convient-il de saluer le vote de l'Assemblée nationale du 22 décembre 2011 qui s'est prononcée en faveur de la transposition de la décision-cadre de l'Europe contre le racisme, la discrimination et le négationnisme. Contrairement aux lieux communs qui ont circulé à la faveur de la discussion publique autour de ce texte, ce dernier ne constitue pas une loi dite mémorielle, l'histoire ayant déjà été écrite par les historiens. Ce document relève du Droit.

En donnant suite à cette directive européenne, les députés ont accordé aux garants de la mémoire des victimes de «tous les génocides reconnus par la loi» (Shoah, génocide des Arméniens), la possibilité juridique de les défendre contre les formes les plus «outrancières» du déni.

Est notamment visé le négationnisme d'État dont les autorités turques successives organisent la promotion jusque sur le territoire de la République française.

Ainsi les élus sont-ils restés dans leur fonction qui consiste à préserver la dignité humaine, première phase du préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et à légiférer pour prévenir tout risque de trouble à l'ordre public.

Pour qu'enfin ce texte prenne force de loi, nous encourageons le

Un million et demi de civils arméniens exterminés en 1915 sur ordre du gouvernement Jeunes-Turcs.

président de la République, le gouvernement ainsi que les principaux partis, de gauche comme de droite, qui ont soutenu l'adoption de cette loi à confirmer leur geste en permettant sa ratification par le Sénat dans la législature actuelle.

Un appel lancé par CHARLES AZNAVOUR, ROBERT GUEDIGUIAN, SERGE KLARSFELD, BERNARD-HENRI LEVY, MICHEL INFRAY, EROL ÖZKORAY

Simon Abkarian, artiste, **Benjamin Abtan**, secrétaire général du European Grassroots Antiracist Movment, **Janine Altounian**, psychanaliste. **Sylvie Andrieux**, députée. **Isidore Aragones**, président d'honneur du CRIF. **Ariane Ascaride**, artiste. **Serge Avedikian**, artiste. **Vincent Baguian**, artiste, **Jean-Luc Bennahias**, député européen. **Vanik Berberian**, avocat. **Luc Carvounas**, sénateur. **Laurant Cathala**, député. **Christian Charrière Bournazel**, avocat. **Eric Cirvanyan**, réalisateur. **Robert Charvin**, professeur émérite de l'université de Nice. **Pascale Crozon**, député. **Gérard Dédeyan**, historien. **Patrick Devedjian**, président du CG des Hauts-de-Seine. **Youri Djorkaëff**, footballeur. Frédéric Encel, professeur en géopolitique. **Sophie Fontanel**, écrivain. **Caroline Fourest**, journaliste, essayiste. **Bruno Gilles**, sénateur. **Jonathan Hayoun**, président de l'UEJF. **Bernard Host**, membre sénior de l'Institut universitaire de France. **Christiane Hummel**, sénatrice. **Alain Jakubowicz**, président de la LICRA. **Henri Jibrayel**, député. **Philippe Kaltenbach**, sénateur. **Arno Klarsfeld, avocat. Beat Klarsfeld**, présidente de l'association des fils et filles de déportés. **Alain Kremenetzky**, délégué général d'Europe de la Mémoire. **Pierre Lambicchi**, Grand Maître GODF 2008/2010. **Pascal Légitimus**, artiste. **Mathieu Madénian**, artiste. **Richard Mallié,** député. **Jacky Mamou**, président du collectif Urgence Darfour. **André Manoukian**, artiste. **Hervé Marseille**, sénateur. **Christophe Masse**, vice-Président du CG des Bouches du Rhône. **Evagoras Mavrommatis**, président des Chypriotes de France et d'Europe. **Jacques Michel, professeur** à l'Institut d'Etudes politiques de Lyon. **Anne-Marie Mitterrand**, écrivain. **Claire Mouradian**, historienne. **Frédéric Nevchehirlian**, artiste. **Vincent Nioré,** avocat. **Roland Povinelli**, Sénateur. **François Pupponi**, député. **Jean-Michel Quillardet**, ancien Grand Maître du GODF, président de l'Observatoire International de la Laïcité. **Jean-Baptiste Racine**, professeur des universités. **Serge Romana**, président de CM 98. **René Rouquet**, député-maire. **Lévon Sayan**, producteur. **Roger-Gérard Schwartzenberg**, ancien ministre. **Hélène Segara**, artiste. **Antoine Sfeir**, journaliste. **Raffy Shart**, écrivain. **Dominique Sopo**, président de SOS Racisme. **Pierre-André Taguieff**, directeur de Recherche au CNRS. **Yves Ternon**, historien. **Alain Terzian**, producteur. **Guy Tessier**, député. **Dominique Tian**, député. **Valérie Toranian**, journaliste. **André Touati**, conseiller de l'Ordre GODF. **Francis Veber**, cinéaste. **Charles Villeneuve**, journaliste. **Meïr Waintrater**, journaliste. **Régine Waintrater**, psychanalyste, maître de conférences. **Clément Yana**, président d'honneur du CRIF.

UN RASSEMBLEMENT CITOYEN AURA LIEU LE 23 JANVIER 2012 DEVANT LE SENAT A 14 HEURES

CCAF (Conseil de Coordination des organisations Arméniens de France) www.ccaf.info contact@ccaf.info

RÉSIDENCE YÉZÉGUÉLIAN
Yérévan
Studios et appartements neufs à louer
Plein centre Parc Hotel congress
Clim, cuisine, réfrigérateur, coffre, TV, internet, Gardiennage 24h/24, Café Bar
1 semaine ⇨ 250 € payables à l'arrivée à Yérévan
Yérévan : 3749-1-570170, 3749-1-739191, 3749-3-672452 e-mail : yezeguelian@aol.com
BUREAU À PARIS
34 A. Champs-Elysées
Tél : Audrey 01-43-59-65-19
Arlette
Accueil à l'aéroport par nos deux directrices
Chaké

Vous envisagez de vous rendre en
Côte d'Ivoire
L'Hôtel Ararat
En plein centre de la capitale ABIDJAN
Met à votre disposition une offre d'hébergement à un prix attractif
Tarif pour 1 mois : 150 000 francs CFA (150 euros)
HÔTEL ARARAT – ABIDJAN – Restaurant / Bar / Banque BNP
Vue panoramique sur la lagune longue de 100 kms sur la forêt primaire du BANCO et sur l'Hôtel du Golf
Réservations depuis Paris : 01 43 59 65 19

L'école arménienne Siamanto de Bagneux propose son
DINER ANNUEL
Samedi 31 mars 2012
à 20 heures précises
au YAN'S CLUB
5, avenue Reille - 75014 Paris
Sur réservation aux numéros suivants :
01 45 46 10 11 - 01 46 65 81 53 - 06 10 15 13 72

Le Monde

Jeudi 19 janvier 2012

La loi sur le génocide divise les intellectuels turcs

Les travaux de recherche sur les massacres des Arméniens en 1915 se sont multipliés en Turquie ces dernières années

Dans les couloirs de l'hebdomadaire arménien Agos, qu'il avait fondé à Istanbul dans les années 1990, le journaliste turco-arménien Hrant Dink, assassiné il y a cinq ans, reste omniprésent. Son bureau, «muséifié », est toujours le capharnaüm dans lequel il recevait ses visiteurs. Ses paroles et ses écrits restent, eux aussi, d'une actualité intacte.

En octobre 2006, quelques mois avant d'être tué, Hrant Dink s'était élevé contre l'Assemblée nationale française qui venait de voter une proposition de loi pour pénaliser la négation du génocide arménien de 1915. « Il n'est pas besoin de traîner les négationnistes devant les tribunaux, ils méritent tout juste la pitié (…). Si cette loi était adoptée en France, j'irais chez vous la violer, en niant le génocide, tout en demandant pardon à mes ancêtres. C'est une loi imbécile», déclarait-il alors.

L'actuel rédacteur en chef d'Agos, Rober Koptas, installé dans un autre bureau, se remémore ces mots que M. Dink aurait pu prononcer aujourd'hui. En France, le Sénat s'apprête à voter, le 23 janvier, un texte similaire, adopté par l'Assemblée nationale le 22 décembre. «A l'époque, j'étais furieux, comment pouvait-il dire cela, nier le génocide ? se souvient-il. Mais c'était une réaction symbolique, il s'adressait aux Turcs. Il essayait d'ouvrir un espace de discussion.»

Cinq ans plus tard, la problématique n'a guère changé. Fin décembre 2011, la manchette d'Agos lançait un appel à la France, à la Turquie et aux Arméniens de ces deux pays: «Ne fuyez pas vos responsabilités ». «Cette loi ne va pas nous aider », explique M.Koptas, qui note que, ces derniers jours, la maigre communauté arménienne restée en Turquie, (environ 60000 personnes contre environ 2 millions avant le génocide), fait profil bas. «Avec cette loi, des Turcs pourront individuellement être condamnés pour leur ignorance mais pas l'Etat turc pour sa négation. Cela ne peut avoir du sens que si la mesure peut être acceptée par la société turque. On en est loin, l'Etat, le système éducatif, les médias, nient le génocide», précise-t-il.

Dans les milieux intellectuels qui militent pour une introspection historique de la part de la Turquie, les avis sont partagés. Beaucoup jugent malvenue la proposition de loi française, mais plus encore la réaction du gouvernement et des cercles étatiques. Et de souligner que les pressions extérieures risquent d'inhiber le débat qui a timidement vu le jour ces dernières années. «C'est en Turquie qu'a eu lieu le génocide,c'est en Turquie que la question devra se régler », lance Cengiz Aktar, l'un des initiateurs, en 2008, d'une campagne publique de «demande de pardon» aux Arméniens. «La quête de vérité n'a sans doute pas abattu le mur constitué par les tabous et la position négationniste, mais elle y a ouvert quelques brèches », écrit-il. « Tout travail de mémoire pour être pérenne, substantiel et cohérent devrait continuer à relever de la dynamique sociétale,quels que soient sa capacité et son succès à influencer le législateur. Une société amnésique ne pourrait raisonnablement être guérie par l'Etat qui l'a lobotomisée.»

Depuis une petite dizaine d'années, «il existe un débat sans précédent sur les questions identitaires et sur l'histoire officielle, englobant celle des Arméniens », constate Samim Akgönül, professeur à l'université de Strasbourg. «La première commémoration du 24 avril 1915, jour du déclenchement du génocide, sur la place Taksim, en 2010, mais aussi d'innombrables articles de journaux, livres, colloques, conférences et débats télévisés en sont quelques exemples.» Une poignée d'intellectuels a contribué à faire émerger la question dans le débat, verrouillé par un siècle de déni.

Le journaliste Hasan Cemal, par exemple, le petit-fils de Cemal Pacha, l'un des principaux dirigeants du gouvernement Jeunes-Turcs en 1915, qui est allé se recueillir sur le mémorial du génocide, à Erevan, et a présenté des excuses symboliques au cours d'une conférence à Harvard, en 2009. Ou encore, Fethiye Cetin, l'avocate de Hrant Dink, qui a connu un succès de librairie inattendu avec Le Livre de ma grand mère (Editions de l'Aube, 2006), le récit de l'histoire de son aïeule arménienne, survivante du génocide enlevée par un Kurde et convertie de force, un destin partagé par des milliers de femmes.

Les petits-enfants de ces «Arméniens cachés » redécouvrent leurs racines et ressuscitent une identité enfouie. La micro-histoire familiale et orale se transforme en documentaires et en livres. «Grâce à ce travail de fond de la société civile, le génie est sorti de la bouteille », selon Cengiz Aktar.

Historiens et chercheurs commencent également à aborder l'histoire de 1915 de manière académique. En 2005, l'université privée Bilgi d'Istanbul avait tenu un colloque inédit sur «les Arméniens sous l'Empire ottoman», bravant les menaces des ultranationalistes. Depuis, d'autres conférences historiques ont pu être organisées, les menaces en moins: en 2009, pour le centenaire des massacres d'Adana, ou en novembre 2011, à Diyarbakir, autour de dizaines de spécialistes de renom, tels que l'historien français Raymond Kévorkian (auteur notamment d'une grande synthèse, Le Génocide des Arméniens, Odile Jacob, 2006), qui n'avait pas foulé le sol turc depuis trente ans. Le jeune historien turc Mehmet Polatel s'est spécialisé sur les confiscations des biens arméniens et en a fait son sujet de doctorat. Et ce n'est pas un cas isolé.

Dans le majestueux bâtiment des Archives ottomanes de Gülhane, qui jouxte le palais de Topkapi, à Istanbul, les historiens, Turcs ou étrangers, sont de plus en plus nombreux à venir se plonger dans les milliers de lettres et de télégrammes d'époque. L'administration n'y fait pas obstacle. En dehors des archives militaires (notamment celles de l'Organisation spéciale, qui joua un rôle central dans les massacres), les documents d'Etat sur les Arméniens en 1915 sont libres d'accès, y compris aux historiens du génocide. Que pense Taner Akçam du débat sur la pénalisation de la négation du génocide arménien? Lui qui fut l'un des premiers Turcs à avoir «réveillé l'histoire», et toute une génération d'intellectuels avec, en travaillant dans les archives ottomanes, dès les années 1990, puis en publiant Un acte honteux (Denoël, 2008). « Il n'y a pas de mauvaise publicité», répond-il. Même si, «en voyant la France, je peux dire que nous avons là un véritable dialogue de sourds.(…) Lacolère de la Turquie passera,mais il restera la lourde réalité d'un problème irrésolu. Même si on est contre la loi, cela montre que la Turquie ne peut pas s'échapper en s'enfonçant la tête dans le sable. » Rien, selon lui, ne peut radicalement changer sans pression extérieure.

D'ailleurs, plus qu'en 2006, des militants ou des universitaires se sont publiquement déclarés en faveur du texte qu'examineront les sénateurs. «Un génocide est un génocide », écrit l'historien Halil Berktay dans Agos.

L'Association des droits de l'homme (IHD) d'Istanbul a publié une lettre, appelant les Turcs à protester contre le négationnisme de l'Etat turc et non contre la France. Et depuis sa prison, détenu pour «complicité de terrorisme» depuis octobre, l'éditeur Ragip Zarakolu a pris la plume pour défendre la loi. «J'aurais souhaité que ceux qui travaillent sur cette loi demandent leur avis aux intellectuels turcs. Il y a un besoin urgent de dialogue entre la société civile turque et le mouvement mondial pour la reconnaissance du génocide», estime Taner Akçam.

Guillaume Perrier

LE FIGARO

18 janvier 2012

Conseil de Coordination des Organisations Arméniennes de France

Comme l'a écrit Elie Wiesel, « tolérer le négationnisme, c'est tuer une seconde fois les victimes ». Aussi convient-il de saluer le vote de l'Assemblée nationale du 22 décembre 2011 qui s'est prononcée en faveur de la transposition de la décision-cadre de l'Europe contre le racisme, la discrimination et le négationnisme. Contrairement aux lieux communs qui ont circulé à la faveur de la discussion publique autour de ce texte, ce dernier ne constitue pas une loi dite mémorielle, l'histoire ayant déjà été écrite par les historiens. Ce document relève du Droit.

En donnant suite à cette directive européenne, les députés ont accordé aux garants de la mémoire des victimes de "tous les génocides reconnus par la loi" (Shoah, génocide des Arméniens), la possibilité juridique de les défendre contre les formes les plus "outrancières" du déni.

Est notamment visé le négationnisme d'État dont les autorités turques successives organisent la promotion jusque sur le territoire de la République française.

Ainsi les élus sont-ils restés dans leur fonction qui consiste à préserver la dignité humaine, première phase du préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et à légiférer pour prévenir tout risque de trouble à l'ordre public.

Pour qu'enfin ce texte prenne force de loi, nous encourageons le président de la République, le gouvernement ainsi que les principaux partis, de gauche comme de droite, qui ont soutenu l'adoption de cette loi à confirmer leur geste en permettant sa ratification par le Sénat dans la législature actuelle.

Un appel lancé par Charles Aznavour, Robert Guediguian, Serge Karlsfeld, Bernard-Henri Levy, Michel Infray, Erol Özkoray.

Signataires :

Abkarian Simon, *Artiste*
Abtan Benjamin, *Secrétaire général du European Grassroots Antiracist Movment*
Altounian Janine, *Psychanaliste*
Andrieux Sylvie, *Députée*
Aragones Isidore, *Président d'honneur du CRIF*
Ascaride Ariane, *Artiste*
Avedikian Serge, *Artiste*
Baguian Vincent, *Artiste*
Bennahias Jean-Luc, Député européen
Berberian Vanik, *Avocat*
Carvounas Luc, *Sénateur*
Cathala Laurant, *Député*
Charrière Bournazel Christian, *avocat*
Cirvanyan Eric, *Réalisateur*
Charvin Robert, P*rofesseur émérite de l'université de Nice Crozon Pascale, Député*
Dédeyan Gérard, *Historien*
Devedjian Patrick, *Député*
Djorkaëff Youri, *Footballeur*
Encel Frédéric, *Professeur en géopolitique*
Fontanel Sophie, *Ecrivain*
Fourest Caroline, *Journaliste, essayiste*
Gilles Bruno, *Sénateur*
Hayoun Jonathan, *Président de l'UEJF*
Host Bernard, *Membre sénior de l'Institut universitaire de France Hummel Christiane, Sénatrice Jakubowicz Alain, Président de la LICRA*
Jibrayel Henri, *Député*
Kaltenbach Philippe, *Sénateur*
Klarsfeld Arno, *Avocat*
Klarsfeld Beat, *Présidente de l'association des fils et filles de déportés*
Kremenetzky Alain, *Délégué général d'Europe de la Mémoire*
Lambicchi Pierre, *Grand Maître GODF 2008/2010*
Légitimus Pascal, *Artiste*
Madénian Mathieu, *Artiste*
Mallié Richard, *Député*
Mamou Jacky, *Président du collectif Urgence Darfour*
Manoukian André, *Artiste*
Marseille Hervé, *Sénateur*
Masse Christophe, *Vice-Président du Conseil Général des Bouches du Rhône Mavrommatis Evagoras, Président des Chypriotes de France et d'Europe*
Michel Jacques, *Professeur à l'Institut d'Etudes politiques de Lyon*
Mitterrand Anne-Marie, *Ecrivain*
Mouradian Claire, *Historienne*
Nevchehirlian Frédéric, *Artiste*
Nioré Vincent, *Avocat*
Povinelli Roland, *Sénateur*
Pupponi François, *Député*
Quillardet Jean-Michel, *Ancien Grand Maître du GODF, Président de l'Observatoire International de la Laïcité*
Racine Jean-Baptiste, *Professeur des universités*
Romana Serge, *Président de CM 98*
Rouquet René, *Député-maire*
Sayan Lévon, *Producteur*
Schwartzenberg *Roger-Gérard, Ancien ministre*
Hélène Segara, *Artiste*
Sfeir Antoine, *Journaliste*
Shart Raffy, *Ecrivain*
Sopo Dominique, *Président de SOS Racisme*
Taguieff Pierre-André, *Directeur de Recherche au CNRS*
Ternon Yves, *Historien*
Terzian Alain, *Producteur*
Tessier Guy, *Député*
Tian Dominique, *Député*
Toranian Valérie, *Journaliste*
Touati André, *Conseiller de l'Ordre GODF*
Veber Francis, *Cinéaste*
Villeneuve Charles, *Journaliste*
Waintrater Meïr, *Journaliste*
Waintrater Régine, *Psychanalyste,* *Maître de conférences*
Yana Clément, *Président d'honneur du CRIF*

Un rassemblement citoyen aura lieu le 23 janvier 2012 devant le Sénat à 14h
34 Avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS (France)
http://www.ccaf.info – E.mail : contact@ccaf.info – Tél. : 01 43 59 65 19

Sénat : Votez la loi contre le négationnisme

Collectif VAN

- La proposition de loi portant transcription de la Décision-Cadre européenne contre le racisme, la xénophobie et le négationnisme des génocides, portée par la députée Valérie Boyer et adoptée par une majorité de parlementaires, tous partis confondus, le 22 décembre 2011 à l'Assemblée nationale, sera présentée pour ratification au Sénat le 23 janvier 2012 à 15h. Pour réagir à la désinformation grossière et insultante qui s'est déversée dans tous les médias, il importe de convaincre le maximum de sénateurs, de la nécessité de cette loi destinée à protéger, sur le territoire de la République, les citoyens agressés par un négationnisme d'Etat virulent, celui d'Ankara : car ce mensonge étatique, téléguidé par la Turquie, s'infiltre dans toutes les sphères civiles, politiques, culturelles, pédagogiques et économiques de notre société et menace la paix civile en distillant la haine et le racisme contre « les Arméniens ».

Le Collectif VAN met ci-dessous, à disposition de chacun, la lettre à envoyer à tous les représentants de la République française suivie du listing de faits et sites niant le génocide arménien. Les consultations ayant déjà commencé au Sénat, il est urgent que chacun, en rajoutant sa signature, fasse l'effort de l'envoyer par mail, au moins, à ses propres sénateurs. En vous remerciant de votre coopération. Pour un meilleur suivi de cette action commune, veuillez mettre l'adresse "contact@collectif-van.org", en copie de votre mail aux élus.

Les adresses mail des responsables politiques français sont disponibles ici.

LETTRE AUX FEMMES & AUX HOMMES POLITIQUES

Issy-les-Moulineaux, le mardi 17 janvier 2012 - 12:15

Madame, Monsieur,

Une proposition de loi, portant transposition du droit communautaire, et visant à réprimer la contestation de l'existence des génocides reconnus par la loi - et donc du génocide arménien -, a été adoptée en 1ère lecture par l'Assemblée nationale le 22 décembre 2011. Des voix se sont élevées contre cette loi au motif exécrable que la France n'aurait rien à voir avec « les Arméniens et les Turcs ».

Que sous-entend-on exactement ? Que malgré leur intégration exemplaire, les 500 000 citoyens français descendants des rescapés arméniens que la France a accueillis au lendemain de la Première Guerre mondiale, ne seraient pas des Français comme les autres et que leurs préoccupations ne mériteraient pas l'attention des élus ?

Certains historiens voudraient mettre leur corporation à l'abri de toute loi : c'est oublier que la société évolue vers une marchandisation de l'activité historique et que personne n'en contrôle la déontologie. Pour imposer sa contestation du génocide, la Turquie aligne des moyens médiatiques, financiers, juridiques et logistiques contre lesquels il est impossible de lutter avec des moyens académiques. D'ailleurs, pourquoi a-t-il fallu attendre, en France, la Loi de 2001 reconnaissant le génocide arménien de 1915, pour que cet événement-phare de 14-18 soit abordé dans les manuels scolaires de l'Education Nationale ?

« Ce n'est pas au Parlement de dire l'Histoire » entend-on : c'est oublier que les génocides sont perpétrés par les Etats. Il leur appartient donc d'en interdire le parachèvement mené par un négationnisme d'Etat. Le vote des députés français a été accompagné d'intenses pressions et menaces de délégations turques et de lobbies qui avaient fort peu à voir avec le monde universitaire : pérorant, toute honte bue, sur la liberté d'expression, ils seraient bien inspirés de se soucier des arrestations arbitraires des intellectuels turcs et kurdes qui sont l'honneur de la Turquie, tel l'éditeur Ragip Zarakolu, placé en détention depuis le 1er novembre 2011, dans une prison de haute sécurité, pour « terrorisme ». A l'instar des membres de la branche d'Istanbul de l'IHD [Association des Droits de l'Homme de Turquie], cet humaniste courageux soutient, au péril de sa vie, la loi française pénalisant la négation des génocides.

Non contente d'éduquer sa jeunesse dans le mensonge et le rejet de l'altérité, Ankara compte imposer en France un nationalisme inquiétant, encouragé par M. Erdogan.

Les insultes et menaces visant Madame Valérie Boyer, Rapporteur de la Loi, démontrent, si besoin était, la nécessité de faire contrepoids et de donner un cadre juridique ferme à la lutte contre ces dérives. Si c'est par l'éducation et la sensibilisation aux génocides, au négationnisme, à l'antisémitisme, au racisme et à toutes les discriminations, que les jeunes d'aujourd'hui peuvent se préserver de futures tentations totalitaires, une chose est sûre : face à un négationnisme d'Etat, il faut une réponse d'Etat. Et cette réponse, c'est la loi.

Malgré ce qu'on a pu en dire, cette loi est constitutionnelle et n'est en rien liberticide comme le démontre dans un article publié sur Le Monde du 17 janvier 2012, Vincent Coussirat-Coustère, agrégé de droit public, expert auprès du Conseil de l'Europe, Conseil du Gouvernement français (de 1986 à 1992) dans 3 affaires d'arbitrage interétatique, et Juge ad hoc de la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

Cette proposition de loi doit être ratifiée sans amendements le 23 janvier 2012 et promulguée sous l'actuelle législature : elle garantira la paix civile contre un négationnisme outrancier et son corollaire, l'incitation à la haine raciale, déversés sans aucun garde-fou sur le territoire de la République française (voir une liste de faits négationnistes et de sites internet ci-après).

En souhaitant pouvoir compter sur votre engagement, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Séta Papazian

Présidente du Collectif VAN [Vigilance Arménienne contre le Négationnisme]

En ne votant pas la loi, vous autorisez implicitement l'Etat turc ou ses relais et sympathisants, à

- exporter un négationnisme offensif au sein des communautés turques de l'étranger. Exemples :

• A Paris, depuis 2006, se tiennent des manifestations téléguidées par des députés AKP et par le Parti des Travailleurs de Dogu Perinçek, à l'origine de la création des sinistres Comités Talaat Pacha, du nom du grand ordonnateur du génocide arménien. D'immenses banderoles « Non, il n'y a pas eu de génocide arménien » y sont déployées tandis que sont scandés des slogans du même type.

• L'inquiétante manifestation lyonnaise du 18 mars 2006 a mis en évidence la violence et la haine anti-arménienne des nationalistes Loups Gris

• Profanations et destructions en France de stèles à la mémoire du génocide arménien ainsi que d'églises et de tombes arméniennes

• Attaques de commerces tenus par des citoyens d'origine arménienne en France, en Belgique et en Allemagne

• Agressions physiques et menaces de mort, telles celles contre des Français d'origine arménienne à Valence « Nos parents ont massacré vos parents et on va finir le travail. On va tous vous brûler ! ». Verdict : 1€ d'amende et dispense de peine !

• Insultes et menaces contre des associations luttant contre le négationnisme, telles celles subies par le Collectif VAN. Le Procureur n'a pas jugé utile de donner suite à la plainte déposée le 17 juillet 2009 concernant ce message téléphonique : « Vous êtes une race de merde. Vous incitez toute votre race à aller sur les sites, à aller sur les sujets où est-ce qu'on parle de la Turquie et vous essayez d'insulter la Turquie. Mais vous croyez qu'on ne voit pas ça ou quoi ? Bande de sale race, va. Tout ça, ça sera payé un jour, ça je vous le promets mon ami. » D'autres exemples sont mis en ligne dans la rubrique (outre les mails d'encouragement, cette rubrique liste aussi les insultes et les menaces reçues par le Collectif VAN).

Interview au Conseil représentatif des Institutions juives de France

Le CRIF

Par Alexis Govciyan

La France a reconnu le génocide des Arméniens en 2001. Pourquoi, depuis de nombreuses années, luttez-vous pour une loi de pénalisation ? La reconnaissance ne suffisait-elle pas ?

La France a toujours été à la pointe du combat pour la dignité, les droits de l'homme et la lutte contre le négationnisme. Elle le prouve encore une fois avec cette proposition de loi qui n'est que la transposition d'une directive-cadre adoptée en 2008 par Bruxelles alors sous présidence française de l'Union européenne. Effectivement, en 2001, la France a voté une loi reconnaissant le génocide arménien de 1915. Une loi forte mais seulement déclarative de portée symbolique forte. Une loi connaissant la réalité historique, mais non-contraignante envers ceux qui font de la falsification de l'Histoire leur fond de commerce abject. Or, nous devons faire face à une véritable politique de négationnisme collectif, et croyez-moi, nous n'en pouvons plus de subir de telles insultes à la mémoire des victimes et aussi à la dignité de leurs descendants. De nos jours, de telles situations, des attaques révisionnistes et négationnistes ne sont plus tolérables et ,dans l'espace public, la loi est nécessaire pour protéger les citoyens dans leur dignité, premier droit fondamental. Aussi, avec ce texte voté en décembre 2011 et bientôt, le 23 janvier prochain, j'espère, par le Sénat, nous passerons de la reconnaissance au respect de la dignité humaine. C'est pourquoi, nous sommes extrêmement attentifs à l'évolution de la situation. Cela n'a rien à voir avec l'Histoire, car elle a été écrite depuis longtemps par les historiens et la loi de 2001 a déjà reconnu le génocide. Bref, l'Histoire a déjà jugé depuis 1915. Cela n'a rien à voir non plus avec la liberté d'expression. Dans notre République, on n'a pas le droit de diffuser du racisme, de l'antisémitisme, de la xénophobie dans l'espace public. Fort heureusement car nous devons assurer les conditions du vivre-ensemble, principe de base de notre République. Désormais, on n'aura pas le droit dans l'espace public de diffuser son négationnisme.

Le Sénat examinera à son tour la loi proposée par la députée des Bouches-du-Rhône, Valérie Boyer et adoptée par l'Assemblée nationale. Croyez-vous à son adoption par la « chambre haute » ?

Toutes les conditions sont a priori remplies pour que le texte soit adopté par le Sénat. Le consensus droite-gauche, l'implication du chef de l'État, Nicolas Sarkozy et du candidat socialiste, François Hollande, y compris l'investissement du gouvernement. La question arménienne a la noblesse de rassembler droite, centre et gauche sur le terrain de la défense des droits de l'homme et du respect de la dignité humaine.

Alexis Govciyan, Fondateur du COMITE DU 24 AVRIL répond aux questions de la Newsletter du CRIF, notamment à propos du récent vote, le 22 décembre 2011 par l'Assemblée nationale, d'une loi pénalisant la négation des génocides reconnus par la France dont, bien entendu, celui des Arméniens..

Certains prétendent que le dépôt de cette loi répond à des considérations électoralistes. Qu'en pensez-vous ?

Il faut arrêter avec cette considération... Il s'agit, au contraire de dépolitiser, de ne pas être l'enjeu d'approches politiciennes. Comme je vous l'ai dit, cette question est universelle et n'appartient pas à un camp ou à un autre. Nous sommes donc dans un cadre politique au sens étymologique du terme où il est question de la protection de citoyens qui sont sans arrêt insultés. Par ailleurs, qu'est-ce qui n'est pas électoral aujourd'hui ? Tout peut être considéré comme électoraliste car la demande de politique est très forte et que l'on attend beaucoup du Parlement et de ceux qui nous gouvernent. C'est après tout là où la République et la démocratie prennent tout leur sens. Il faut donc se réjouir de cette forte activité parlementaire, de ce respect des travaux du Parlement qui sait ce qu'il fait. Là, dans cette loi, il faut bien rappeler que le législateur est dans sa fonction : cadrer le débat, sans atteindre la liberté d'expression.

De nombreux historiens et commentateurs considèrent que ce n'est pas au législateur de dire l'Histoire mais aux chercheurs. Que leur répondez-vous ?

Excusez-moi, mais c'est une ineptie. On n'est pas sur le terrain de l'Histoire dans cette affaire, on est sur le terrain du Droit. Par ailleurs, les parlementaires votent à juste titre des textes pour interdire le clonage en France, par exemple. Et pourtant ils ne sont pas scientifiques. Et pourtant ils ne sont pas compétents si l'on reprend l'argumentaire approximatif des partisans hostiles à la loi sur la pénalisation des génocides. Au nom d'un principe de précaution morale, les législateurs, de droite comme de gauche, décident ce qui est intolérable dans l'espace public. C'est aussi simple que cela. En outre, c'est au Parlement de veiller au respect de la dignité humaine. Et comme le génocide constitue le crime des crimes contre l'humanité, il revient aux États, garants de la sécurité de l'humanité de dénoncer là où ils le peuvent les menaces à son encontre. D'hier comme de demain.

Le mensonge, l'infamie et l'ignorance

Par A. Toranian

Jeudi 22 décembre, en réaction au vote de l'Assemblée Nationale visant à sanctionner la négation du génocide des Arméniens, un tsunami d'inepties a frappé la France. Passage en revue des faux semblants, clichés et autres expressions d'inculture qui ont émaillé le débat sur le sujet.

« Il n'appartient pas au Parlement de faire l'histoire ». L'histoire a déjà été écrite. Et n'en déplaise à M. Bayrou, De Villepin, Chevènement ou Lang, il appartient en revanche au Parlement de protéger les citoyens Français rescapés de l'entreprise d'extermination et la France en général des ravages d'une propagande d'Etat. Ce qui constitue le volet politique du génocide, son stade suprême, pour reprendre le mot de Bernard-Henri Lévy. Le négationnisme n'est pas un problème historique, mais d'une grande actualité. C'est la continuation de l'annihilation par d'autres moyens. Comme dans tous les crimes l'assassin cherche à cacher le cadavre et à effacer ses traces. Le négationnisme entend de plus poursuivre les rescapés jusque-là où ils sont et attenter à leur dignité. Dans cette dernière dimension, il s'agit d'une expression raciste et arménophobe qui procède de la même idéologie meurtrière et du même fanatisme que ceux ayant sous-tendu le passage à l'acte en 1915. Il appartient au Parlement de s'en saisir à différents motifs et en particulier, en ce qu'il est constitutif d'un risque de trouble à l'ordre public. En 2001, la Chambre des députés ne s'est pas positionnée par rapport à une question d'histoire. En reconnaissant le génocide elle a apporté une réponse politique à une politique d'Etat de déni. La violence des réactions d'Ankara à l'interdiction de sa propagande négationniste sur le sol nationale donne la mesure du caractère prioritaire de cette politique turque. Ankara se dit prêt à activer d'énormes moyens pour pouvoir la poursuivre. Face à ce chantage diplomatico-commercial, le meilleur rempart, c'est la loi. On n'est pas dans l'histoire, mais dans l'actualité.

« Il faut mettre un terme aux lois mémorielles ». N'en déplaise à M. Accoyer, la proposition de loi que les députés ont adopté, jeudi 22 décembre n'est pas une « loi mémorielle », mais juste la transposition d'une directive-cadre de l'Union européenne, adoptée par Bruxelles en 2008, sur la lutte contre la contestation des génocides reconnus par la loi française. La France, dans son bon droit, n'a fait qu'importer un texte communautaire. En toute liberté et sans offenser personne puisque la Turquie n'est même pas mentionnée, ni les événements de 1915. Par ailleurs, d'autres Parlements ont voté des textes à caractère historique, comme le Conseil de l'Europe sur les crimes commis par les communistes à l'époque de l'URSS. Et personne n'a contesté cette avancée de la démocratie. Enfin, si on reprend cet argumentaire, pourquoi les législateurs seraient-ils compétents pour voter une loi contre le clonage alors qu'ils ne sont pas scientifiques et incompétents pour adopter un texte contre le négationnisme alors que l'Histoire est une science ? Il existe un principe de précaution morale qui est valable aussi bien dans la bioéthique que contre le négationnisme.

« Le Parlement n'a pas à voter un texte portant sur un fait étranger à la France ». N'en déplaise à M. Badinter, les relations étroites entre la France et l'Arménie remontent aux premiers siècles de notre ère pour ne plus jamais se desserrer. Elles ont eu de cesse de se confondre. Le 24 mai 1915, la France, la Russie et la Grande-Bretagne adressent une missive à l'Empire ottoman dans laquelle la Triple Entente lui indique qu'il devra répondre après la guerre des crimes contre l'humanité commis sur sa population arménienne. La France a toujours été fortement présente et interventionniste dans cette région. Elle a apposé sa signature au bas de multiples traités en faveur des droits des minorités de l'Empire ottoman. Son implication dans la reconnaissance du génocide des Arméniens procède donc de ses engagements passés et relève de sa responsabilité historique. De leur côté les Arméniens ont payé au prix du sang versé leur tribut à cette histoire particulière d'amitié. On ne rappellera pour mémoire que les volontaires de la Légion arménienne tombés aux côtés des soldats français lors de la Première Guerre mondiale, les engagés dans l'armée française en 1939, en 1946 ou en 1954 alors qu'ils n'étaient pas citoyens de la République, les résistants du groupe Manouchian, rescapés du génocide de 1915 et fusillés par la police de Vichy pour s'être battu pour la liberté et la libération de la France. Si tous les peuples sous domination impériale ont gagné leur indépendance au XIXe comme au XXe siècle, cela s'est fait au nom des valeurs universelles que la Révolution française incarne. A chaque fois que les Arméniens ou d'autres peuples ont voulu s'approprier ces messages de Liberté pour s'affranchir du joug turc, l'Empire ottoman leur a répondu par le fer et le feu ! Comment Badinter, un héritier politique revendiqué de Jaurès et de Blum peut-il faire fi de cette dimension ?

« La France n'a pas à se mêler des problèmes des autres ». Mais, à ce rythme que cessent alors les diplomaties du monde entier et que les ONG soupent leur action humanitaire à travers le monde ! Que l'on arrête de se mêler du génocide du Darfour ! Que l'on cesse de parler de la tragédie du Tibet en Chine ! Que l'on ferme les yeux sur toutes les violations des droits de l'homme dans le monde ! Ce serait un comble pour notre République, berceau des droits de l'homme !

« Ce texte est de nature électoraliste ». Mais qu'est-ce qui n'est pas de nature électoraliste aujourd'hui ? Et pourquoi lorsqu'un gouvernement, à la recherche de popularité, légifère en faveur des agriculteurs, des enseignants, des médecins ou des laboratoires pharmaceutiques, personne ne parle d'approche électoraliste et qu'arrivée aux Arméniens, la démarche ne serait qu'électorale de la part de ce même gouvernement ?

« Ce texte va porter atteinte aux relations économiques avec la Turquie ». Près de onze ans après la loi française reconnaissant le génocide des Arméniens, le volume des relations économiques et commerciales entre la Turquie et la France s'élève à environ 11 milliards d'euros, alors que la Turquie avait vigoureusement protesté contre ce texte de loi en 2001. L'argument mercantile tombe donc tout seul. Par ailleurs, pourquoi s'enthousiasmer à travers le monde en faveur du mouvement des Indignés fondamentalement porté par une éthique internationale et contester le choix des députés quand ils mettent la morale au-dessus du pouvoir de l'argent ?!?! Cela fait près d'un siècle que les Arméniens sont les Indignés sans sépulture et traînés dans la boue par ce négationnisme de l'Etat turc. Ce texte est un acte fort en faveur d'une moralisation des relations internationales, au moins à l'échelle européenne. Ceux qui s'y opposent sont des cyniques, qui mettent les intérêts commerciaux au-dessus de toute autre considérations.

« Il faut créer une commission d'historiens turcs et arméniens pour régler leur différend ». Pourquoi mettre en place une commission d'enquête sur 1915 alors que tous les Instituts spécialisés dans la recherche sur les génocides confirment la réalité du génocide des Arméniens. Cette demande correspond à une manoeuvre de la propagande négationniste turque. Visant à noyer le problème, elle induit en outre que le génocide serait sujet à caution. Accepter cette idée, c'est faire le jeu des révisionnistes et négationnistes. Cette même demande est également utilisée par Ahamadinejad pour contester la Shoah. Par ailleurs, en 2001, lors d'une initiative américaine soutenue par le Département d'Etat, un dialogue arméno-turc, noué entre ex-diplomates des deux pays, a saisi le Centre international pour la justice transitionnelle (CIJT), basé à New York, en vue de déterminer si les tueries et déportations des Arméniens de l'Empire ottoman constituaient un génocide au regard de la Convention des Nations Unies de 1948. Lorsque le CIJT a répondu que « oui, le génocide des Arméniens est une réalité incontestable », la délégation turque a claqué la porte des négociations et mis fin aux discussions. Voilà un exemple de dialogue avorté par la Turquie, que nous portons à la connaissance des ignorants des relations arméno-turques...

« Ce texte porte atteinte à la liberté d'expression ». Qu'on se le dise: ce texte ne porte nullement atteinte à la liberté d'expression. Toute personne a le droit de penser et de dire ce qu'elle veut. Le juge condamne, le cas échéant, la "négation ou la banalisation grossière et publique des génocides reconnus par la loi". Les mots importants sont "grossières" et "publique". On peut être raciste, xénophobe ou négationniste c'est le droit de chacun de l'être et de le rester. Mais diffuser du racisme, de la xénophobie ou du négationnisme est inadmissible dans l'espace public.

« Les lois mémorielles ne servent à rien ». N'en déplaise à Pierre Nora, il n'existe pas de « lois mémorielles ». C'est une expression de journalistes, un raccourci comme tant d'autres pour simplifier une problématique.

Mais plus sérieusement encore, la mondialisation a déconcentré les histoires nationales et confronté les points de vue. L'histoire globale, qui incarne un nouveau « nous » mondial, et non plus occidental, se fonde sur la prise en compte de la diversité des peuples trop longtemps occultée, mais aussi sur une volonté de voir leur dignité respectée par la marche du temps et prise en compte par les sciences sociales. Elle repose aussi sur la confrontation à parts égales entre une histoire jusque-là dominante et une histoire dominée. Aucun Etat ne peut vivre à l'abri de cette confrontation. Et là où « Liberté pour l'Histoire » dénonce une loi mémorielle, il n'y a qu'une manifestation d'Histoire globale contre toute domination. Les vaincus et les humiliés ont autant de droits que les vainqueurs à écrire l'Histoire. Ne pas comprendre ce tournant épistémologique, c'est ne pas comprendre le XXIe siècle.

Contester les génocides c'est assassiner les victimes une deuxième fois et attenter à la dignité des survivants. Et pour la Turquie mener une propagande négationniste d'Etat, c'est continuer au plan politique l'action génocidaire. Il s'agit donc d'un acte politique d'agression qui appelle un acte politique de résistance : le vote du Parlement. Si la Turquie reconnaît son histoire, sort de son déni, avec transparence et vérité, la sagesse, la raison et le bon sens l'emporteront. Tant qu'elle s'enveloppera dans les draps de son négationnisme d'Etat, elle se heurtera au tribunal de l'Histoire.... Et au jugement de la démocratie et du Droit.

Rassemblement citoyen le lundi 23 janvier à 14h devant le Sénat

APPEL à tous les Français, Républicains, démocrates et humanistes, quelle que soient leurs sensibilités, à un rassemblement citoyen devant le Sénat lundi 23 janvier à 14h pour soutenir la proposition visant à pénaliser le négationnisme tous les génocides reconnus par la loi.

Face à une campagne d'opinion aux accents souvent ignobles orchestrée par les forces hostiles à ce texte, et à l'occupation de la rue par les faussaires de l'histoire nous appelons les citoyens épris de justice à dénoncer le négationnisme qui assassine une deuxième fois les victimes, propage la haine et le fanatisme.

Non au négationnisme, au racisme et à la xénophobie !

Non à l'apologie du crime et aux menaces des dirigeants turcs !

Oui à une loi républicaine qui protège la dignité humaine, les victimes et les générations survivantes!

Lundi 23 janvier, 14 h, rue de Tournon, face au Sénat.

Parti socialiste arménien de France rallie à François Hollande

(Le Parti Socialiste est majoritaire au Sénat)

SENAT-NEGATIONNISME

Le 23 janvier, la France a rendez-vous avec elle même

A quelques jours de l'examen par le Sénat de la proposition de loi pénalisant la contestation des génocides reconnus par la loi française, le débat s'intensifie en France autour de certaines objections.

• La loi porterait atteinte à la liberté d'expression et porterait, ainsi, en elle, un caractère liberticide.

• Ce n'est pas au Parlement de faire l'histoire.

• La loi anti-négationniste ne serait pas constitutionnelle

Mais nous pourrions nous poser une question majeure : pour quelles raisons les opposants à la loi ne condamnent pas la posture du gouvernement turc ?

Sur le premier point, comment penser que quiconque puisse être favorable à la privation des libertés des citoyens ? Au delà de l'expression de ce lieu commun partagé par le plus grand nombre, il convient de replacer le débat au meilleur niveau possible. La liberté est un droit acquis. Nul démocrate ne peut accepter que cet acquis puisse être remis en cause. La liberté de pensée est un droit universel. Et nous serions les premiers à combattre ceux qui tenteraient de le remettre en cause dans notre République. Nous avons un exemple éloquent auquel il est possible de se comparer pour mieux comprendre le raisonnement. Le génocide juif ne fait, comme le génocide arménien, de doute pour personne. Il a fait l'objet de nombreuses études historiques, comme pour le génocide arménien. Et les associations des spécialistes des génocides considèrent que la Shoah est un génocide, tout comme elles reconnaissent les massacres de 1915 comme un génocide. Et pourtant, la Shoah a fait l'objet d'une vague de négationnisme en France qui a conduit le législateur à adopter la loi dite Gayssot en 1990, dans le but de pénaliser la négation du génocide juif. Et, depuis, les négationnistes, tel Faurisson, ont été privés de leur liberté de mentir et de diffuser en France des thèses inverses à la réalité des faits. Cette démarche était bien entendu sous tendue par un antisémitisme insoutenable ! C'est bien ou c'est mal ? Depuis 1990, les chercheurs du génocide juif ont-ils été empêchés de faire leur travail ? Non ! Pour le génocide arménien, nous nous trouvons dans la même configuration. Les historiens ont fait leur travail dans le monde entier. Et malgré tout, l'Etat turc refuse de reconnaître les massacres de 1915 comme un génocide. Pire, près d'un siècle après ce crime contre l'Humanité, l'Etat turc ordonne, orchestre, finance, en France et en Europe, un négationnisme du génocide arménien. Depuis 2006, la France a connu 50 actes de négationnisme inacceptable dans une démocratie. Alors, à l'exemple de la pénalisation de la négation de la Shoah, il faut pénaliser la négation du génocide arménien. Et il est faux de considérer que si la loi devait être adoptée le 23 janvier, alors c'est la liberté des historiens qui serait bafouée. Le précédent de la loi Gayssot est là pour nous démontrer que cette affirmation ne tient pas.

De plus, dans une démocratie, la liberté absolue est-elle le modèle communément en vigueur ? Le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie sont interdits en France ! Qui s'en offusque aujourd'hui ? Qui oserait remettre en cause ces lois pourtant, dans l'absolu, privatrices de liberté. On le constate, cet argument ne tient pas dans un débat public. Et le débat public est réduit à sa plus simple expression en France. Alors que la polémique battait son plein à la fin de l'année avant, pendant et après l'adoption de la proposition de loi par l'Assemblée nationale, nous avons été invités, en tout et pour tout à trois débats. Ara Toranian à C dans l'air sur France 5 et moi même à Europe 1 face à Gilles Martin Chauffier, rédacteur en chef à Paris Match et défenseur zélé des thèses du gouvernement turc et face à Robert Ménard sur I Télé. C'est un maigre bilan. Nous aurions bien débattu avec Pierre Nora, Françoise Chandernagor, Jean Daniel, Claude Imbert, Yves Thréard, Alexandre Adler, et tant d'autres qui sont confortablement installés dans leur fauteuil de leader d'opinion. Ils distillent, ainsi, dans les médias qui leur ouvrent très grand leurs portes, des messages très limites. Et aucun d'entre eux n'accepte le débat public, mais tous s'élèvent en défenseurs de la liberté d'expression. Il y a là une contradiction manifeste que personne ne relève. Souvent parce qu'il y a une relation de copinage inadmissible entre tous les journalistes installés en France.

Le second argument, là encore, est d'une faiblesse absolue. On nous oppose que ce n'est pas au Parlement de faire l'Histoire. Heureusement ! Il ne s'agit pas de cela, ni dans la proposition de loi pénalisant la négation du génocide arménien, ni dans la loi du 29 janvier 2001 qui reconnaît le génocide arménien. L'Histoire a été dite par les Historiens. L'Association internationales des historiens des génocides a rendu son verdict. Les historiens qui ont travaillé dans le monde entier sur le sujet confirment : les massacres de 1915 correspondent à la définition juridique du génocide telle qu'établie par l'ONU en 1948. Lemkin, lui même, l'inventeur du mot génocide a affirmé que les massacres des Arméniens étaient un génocide. Mais pourquoi éprouve t-on le besoin de faire reconnaître le génocide par le concert des Nations ? Parce que tout simplement l'Etat criminel, l'Etat turc refuse de le reconnaître depuis un siècle. Et en tant que descendants des victimes, cette situation nous touche au plus profond de nous mêmes. Ce n'est pas le Parlement qui a fait la démonstration que les massacres des Arméniens étaient un génocide mais les Historiens. Et c'est sur la base du travail des historiens que le Parlement français a reconnu le génocide arménien ! Le Parlement ne fait donc pas l'Histoire ! Cet argument tombe ainsi assez aisément ! Dans ce climat assez hostile, certains se lancent dans des affirmations remettant en cause, dès que cela est possible, la réalité du génocide arménien. C'est assez nouveau comme posture. Comme si le travail de lobbying effectué par l'Etat négationniste turc commençait, désormais, à porter ses fruits. Nous avons été, en tant que descendants des victimes du premier génocide du XXème siècle, touchés au plus profond de nous mêmes lorsque la Shoah faisait l'objet de campagnes négationnistes de la part de sales mecs. Et nous avons été les premiers à soutenir l'adoption de la loi Gayssot. Depuis, les sales mecs sont réduits au silence. Et le génocide des juifs ne peut plus être remis en cause en France. C'est bien ou c'est mal ?

La troisième objection sur l'inconstitutionnalité de la loi proposée est tombée cette semaine. Dans un article dans le Monde daté du 18 janvier, Vincent Coussirat-Coustère, agrégé de droit public, après avoir étudié le texte proposé, a conclu à son caractère constitutionnel. La démarche de Robert Badinter est, soudainement, suspectée au moins de légèreté. En fait, la vraie question est de savoir pourquoi la Turquie est autant ménagée dans les médias français et de la part de certains universitaires et personnalités politiques ? Alors que le gouvernement turc a, arbitrairement, fait emprisonner 72 journalistes ces dernières semaines, alors que 30 avocats ont été incarcérés, alors que des dizaines de kurdes ont été arrêtés, alors que de nombreux intellectuels proches de l'AKP commencent à s'en éloigner, alors que la posture autoritaire du Premier Ministre Erdogan commence à inquiéter de nombreux Etats, alors que la politique turque à l'encontre de Chypre est inacceptable, alors que la politique anti-arménienne du gouvernement turc devrait susciter l'indignation, alors que les menaces et le chantage à l'encontre de la France devraient provoquer des réponses cinglantes de personnalités comme Jean Daniel, Alexandre Adler, Gilles Martin Chauffier, Robert Badinter, Pierre Nora, François Chandernagor, Yves Thréard, ces personnalités se font les défenseurs zélés du gouvernement turc. Pourquoi ? Seraient-elles très liées au pouvoir d'Ankara ? A voir mais à ne pas exclure ! Et ces sénateurs de la commission des lois qui ont voté mercredi 18 janvier l'irrecevabilité de la proposition de loi, sur quelles bases juridiques se sont ils appuyés ? Aucune ! Il serait intéressant de compter le nombre de voyages en Turquie effectué par certains sénateurs !

Attention, l'ingérence de la Turquie en France risque d'étouffer la France à court terme ! On voit les méthodes employées par le gouvernement turc qui manipule, organise, finance l'activisme politique des associations turques en France. Le Premier Ministre Erdogan vient en France en personne pour encourager chaque Turc à prendre la nationalité française et à se transformer en ambassadeur de la Turquie.

La nature du gouvernement Erdogan est dangereuse. Il ne faut pas céder face à Ankara ! Nous avons confiance, nous savons que la France ne se couchera pas face au chantage de la Turquie. Nous savons que la France fera preuve de dignité en pénalisant le négationnisme comme elle à pénalisé le racisme et l'antisémitisme. Lundi 23 janvier est un jour important pour la République française qui, ce jour là, a rendez-vous avec elle même ! Les Français d'origine arménienne seront rassemblés à partir de 14H face au Sénat et attendront avec espoir le vote du Sénat.

FRA Dachnaktsoutioun

Les génocides et l'Histoire

Association des Anciens Combattants Arméniens de l'Armée française

On pouvait certes s'attendre à des objections concernant la loi de pénalisation des génocides, mais ce qui nous indispose c'est que d'éminentes personnalités, reconnaissent le bien fondé de la Loi Gayssot pour la protection d'une partie de la population française, tout en se défendant de l'avoir soutenu ou de la soutenir, fassent aussi violemment croisade contre les descendants d'un autre génocide et fasse valoir tant d'arguments juridiques ou administratifs pour qu'une autre partie de la population française n'ait pas droit, elle aussi, à une protection !

Parmi les multiples soutiens, citons d'abord les personnalités juives que les Arméniens honorent

- M. Henry Mongenthau, Ambassadeur des États-Unis, témoin oculaire des faits qui a même acheté la survie de villages entiers d'Arméniens, rapportait dans ses Mémoires la réponse de Talaat, un des trois ordonnateurs du génocide : « Pourquoi perdre cet argent, de toute façon bientôt, il ne restera plus aucun Arménien » et aussi « Il faudra tous les détruire car sinon il faudra craindre leur vengeance ». Morgenthau a un mausolée en Arménie que visitent ses descendants fiers de lui. Et Talaat a lui aussi son mausolée...en Turquie. Une honte !

- M. Franz Werfel, écrivain autrichien, qui a laissé avec son roman « Les 40 jours du Moussa Dagh » un impressionnant témoignage des faits. Son livre était prémonitoire de la montée du nazisme ;

- M. Elie Wiesel, immense personnage qui a bien compris le livre de Werfel en le qualifiant de chef d'œuvre, écrit en réaction au négationnisme turc : « tolérer le négationnisme, c'est tuer une seconde fois les victimes ».

- Le manifeste de 116 rabbins des États-Unis qui déclarent que : « ne pas reconnaître le génocide des Arméniens est contraire à l'esprit de la Shoah et indigne d'Israël » ;

- Maître Forster, dont la mère était sur la liste de Schindler, qui défendit gratuitement les Arméniens et fit perdre au tribunal le négationniste juif Bernard Lewis ;

- Les professeurs Israël Charny et Yaïr Auron de Jérusalem et à Paris, MM. Bernard-Henri Lévy et Serge Klarsfeldqui prennent même le micro devant le Sénat pour en appeler à la loi de protection et s'opposer fermement à la négation turque, etc …

Par ailleurs, il faut souligner a profusion de livres sur la présence française en Cilicie, l'attaque franco-anglaise des Dardanelles, les accords secrets franco-anglais pour démembrer la Turquie, le courrier officiel franco-anglais du 24 mai 1915 parlant déjà de « crimes contre l'Humanité ». Et la Marine française qui, avec cinq croiseurs, a sauvé une poche de 4 100 Arméniens au Mont Moïse (Moussa Dagh), constituant le plus fort bataillon de la Légion d'Orient, qui sous les ordres des généraux français Gouraud, Brémond, Dufieux combattirent sous le drapeau français jusqu'en 1920, avant d'être brutalement abandonnés : 30 000 victimes arméniennes à Marache, Hadjin et Aïntab seront la réponse de la vindicte turque à la désertion française.

Dès lors, nous trouvons parfaitement suspect qu'aucun historien ne se soit insurgé contre ces allégations écartant la France d'une quelconque implication : la France était bien présente et son histoire se mêle intimement à la nôtre, aussi bien en actes courageux qu'en actes désastreux ! Il n'empêche que nous sommes fiers que les premiers Arméniens accueillis en France se soient dès août 1914 engagés en tant que volontaires dans l'armée française et que Missak Manouchian, lors du second conflit, ait illustré la Résistance de son héroïsme et de son sacrifice. C'était le temps où l'Honneur l'emportait, sans l'arrière pensée pour les Arméniens de méditer sur leur « intérêt économique » à mourir massivement, et sans même être encore citoyens français, pour la liberté de la France. Pour votre liberté d'écrire contre eux maintenant.

Et c'est un grand président du Sénat, M. Alain Poher qui allait en 1973, sacrer pour l'éternité l'engagement sans faille et l'amour des Arméniens pour la France, en faisant incruster sur le pourtour de l'Ossuaire de Douaumont, devant les dizaines de milliers de tombes de la bataille de Verdun, deux blasons :« Ville arménienne de Van » et « Ville arménienne de SIS ». Ainsi, ces deux villes dont Sis, la capitale de la Cilicie, terre chrétienne et arménienne où les Croisés débarquaient, se trouvaient immortalisées parmi les autres villes martyres françaises. Quel symbole de fraternité ! Avec cet autre symbole du dernier roi d'Arménie, Léon V, prince du Poitou, dont le cénotaphe est aux côtés des Rois de France à la Basilique de Saint Denis.

Faut il aussi rappeler, les nombreux écrits d'historiens contemporains du génocide : Meillet, Macler, de Morgan, Grousset, Carrière... On ne rappellera pas – car vos amis historiens doivent le savoir – les noms de personnages illustres qui s'insurgèrent contre la tuerie généralisée des Arméniens : Jean Jaurès à l'Assemblée nationale« L'Humanité ne peut pas vivre avec dans sa cave le cadavre du peuple arménien assassiné… l'Europe est restée indifférente, sans aucune parole de pitié... voilà ce qu'a vu l'Europe, 3000 à 4000 victimes par jour.. voilà ce dont elle s'est détournée ! » .

Anatole France : « Nous louons l'Arménie de cet invincible amour car elle est unie à nous par des liens de famille, plus de cinq cent mille Arméniens sont morts pour notre cause, et notre nom sur les lèvres », Daniel Mayer, Aristide Briand, Paul Cam-

suite à la page 8

Les génocides et l'Histoire

début à la page 1

bon, Clémenceau : « Est il vrai qu'au 20ème siècle, des atrocités aient été impunément commises, couvrant tout un pays d'horreurs telles qu'il ne s'en peut concevoir de pires dans les temps de la plus noire barbarie ? »… et « les responsabilités de l'Europe garante par le Traité de Berlin de la sécurité des Arméniens de l'Empire ottoman ».

Et c'est ainsi que disparurent 1 500 000 Arméniens, 400 000 Assyro-Chaldéens et 350 000 Grecs Pontiques, les 900 000 autres durent leur survie à l'échange croisée des populations. La Turquie a réussi son nettoyage ethnique : les chrétiens sont passés de 25 % de la population à 0,02 % soit 3000 fois moins. Les quelques dizaines de milliers de chrétiens ou de juifs sont cantonnés dans la seule ville-vitrine d'Istanbul pour prouver « la tolérance » des autorités ! Le tour des Kurdes, d'ethnie et d'identité différentes, est arrivé. Et l'Europe bougera-t-elle enfin devant une nouvelle destruction programmée?

Faut-il rappeler aussi le cri d'indignation des écrivains : Emile Verhaeren, Georges Duhamel, Romain Rolland, Séverine, Victor Bérard... et des humanistes : Denys Cochin, Paul Painlevé, Francis de Pressensé, Pierre Quillard, Jean Longuet, etc. Tous dignes du Panthéon des Justes en Arménie et aussi dans nos mémoires. Grâce à eux, l'Histoire est déjà écrite, et bien écrite. Hélas, 95 ans après les faits, elle est encore sujette à malversations, et à quantité d'agressions (50 par an !) : ne faut il pas enfin la protéger ?

Et si nous avions un seul message à l'endroit des historiens, qui défendent si ardemment leur «liberté», nous dirions qu'ils auraient bien été inspirés de cette belle liberté pour décrier à temps haut et fort, et faire connaître, et imposer la réalité du génocide des Arméniens car cela aurait évité à un Etat qui a encadré les Turcs en 1915 et à ces mêmes Allemands, certes nazis, de s'abattre sur le peuple juif et de perpétuer un crime encore plus immonde. Ce sont les historiens apathiques (combien écrivent encore au sujet des Arméniens ?) et irresponsables (devant le nazisme) que vous devriez combattre en mémoire à vos morts.

Heureusement, nous savons que les progressistes turcs, déjà en marche, sauront eux aussi prochainement regarder en face leur Histoire. Que seront alors devenus nos pourfendeurs d'aujourd'hui ?

En conclusion, quelles que soient les chicanes administratives que nous rencontrerons, l'Histoire est en route. Du fin fond de la nuit d'il y a quelques années seulement, où personne n'avait entendu parler du génocide des Arméniens, la reconnaissance avance dans le monde avec plus de trente pays et une trentaine d'Etats des USA. Le négationnisme sera tôt ou tard condamné. Il restera sous la lumière ceux qui ont résisté aux mensonges et aux menaces indécentes de l'État turc comme par exemple le sénateur-maire de gauche Philippe Kaltenbach à Clamart, et son proche voisin, le sénateur-maire de centre-droit Hervé Marseille à Meudon. Preuve s'il en est que ce combat est universel. Et tomberont dans l'ombre et le mépris, les négateurs ou leurs amis ou les historiens qui sans jamais avoir révélé ou combattu le crime de génocide s'opposent maintenant, dans une posture navrante que l'histoire jugera, à la loi de sa pénalisation, à une loi censée protéger les deux seuls génocides reconnus et les deux seuls encore et toujours sujets à un négationnisme odieux. C'est tout et c'est mieux ainsi car cela devrait permettre de combattre enfin les pernicieux arguments de la « boite de Pandore de tous les génocides » que des malveillants exhibent à tort pour effrayer et dévoyer le sujet.

Antoine BAGDIKIAN

Président de l'Association Nationale des Anciens Combattants et Résistants Arméniens, CREEE EN 1917

LETTRE OUVERTE A MONSIEUR PIERRE NORA, président de l'association Liberté pour l'histoire

Je vous ai écouté avec beaucoup d'attention le 5 janvier lors des auditions au Sénat organisées par M. le sénateur Philippe Kaltenbach concernant la loi de pénalisation et je vous ai même abordé pour vous dire que vos convictions étaient respectables, même si je ne les partage pas.

On pouvait certes s'attendre à des objections, mais ce qui nous indispose c'est qu'un éminent historien comme vous fasse aussi violemment croisade contre les descendants d'un autre génocide et fasse valoir tant d'arguments juridiques ou administratifs pour qu'une autre partie de la population française n'ait pas droit, elle aussi, à une protection !

Je vous rappelle, ce que vous savez certainement, les nombreux Juifs que les Arméniens honorent :

- M. Henry Mongenthau, Ambassadeur des États-Unis, témoin oculaire des faits qui a même acheté la survie de villages entiers d'Arméniens, rapportait dans ses Mémoires la réponse de Talaat, un des trois ordonnateurs du génocide : « Pourquoi perdre cet argent, de toute façon bientôt, il ne restera plus aucun Arménien » et aussi « Il faudra tous les détruire car sinon il faudra craindre leur vengeance ». Morgenthau a un mausolée en Arménie que visitent ses descendants fiers de lui ;

- M. Franz Werfel, écrivain autrichien, qui a laissé avec son roman « Les 40 jours du Moussa Dagh » un impressionnant témoignage des faits. Son livre était prémonitoire de la montée du nazisme ;

- M. Elie Wiesel, immense personnage qui a bien compris le livre de Werfel en le qualifiant de chef d'œuvre, écrit en réaction au négationnisme turc : « tolérer le négationnisme, c'est tuer une seconde fois les victimes ».

- Le manifeste de 116 rabbins des États-Unis qui déclarent que ne pas reconnaître le génocide des Arméniens est contraire à l'esprit de la Shoah et indigne d'Israël ;

- Maître Forster, dont la mère était sur la liste de Schindler, qui défendit gratuitement les Arméniens et fit perdre au tribunal le négationniste juif Bernard Lewis ;

- Les professeurs Israël Charny et Yaïr Auron de Jérusalem et à Paris, MM. Bernard-Henri Lévy et Serge Klarsfeld qui prennent même le micro devant le Sénat pour en appeler à la loi de protection et s'opposer fermement à la négation turque,etc …

Je vous ai remis au Sénat notre brochure « Les Arméniens au service de la France ». Il y des pages entières qui démontrent la présence française en Cilicie, l'attaque franco-anglaise des Dardanelles, les accords secrets franco-anglais pour démembrer la Turquie, le courrier officiel franco-anglais du 24 mai 1915 parlant déjà de « crimes contre l'Humanité ». Et la Marine française qui, avec cinq croiseurs, a sauvé une poche de 4 100 Arméniens au Mont Moïse (Moussa Dagh), constituant le plus fort bataillon de la Légion d'Orient, qui sous les ordres des généraux français Gouraud, Brémond, Dufieux combattirent sous le drapeau français jusqu'en 1920, avant d'être brutalement abandonnés : 30 000 victimes arméniennes à Marache, Hadjin et Aïntab seront la réponse de la vindicte turque à la désertion française.

Dès lors, nous trouvons parfaitement suspect qu'aucun historien ne se soit insurgé contre ces allégations écartant la France d'une quelconque implication : la France était bien présente et son histoire se mêle intimement à la nôtre, aussi bien en actes courageux qu'en actes désastreux ! Il n'empêche que nous sommes fiers que les premiers Arméniens accueillis en France se soient dès août 1914 engagés en tant que volontaires dans l'armée française et que Missak Manouchian, lors du second conflit, ait illustré la Résistance de son héroïsme et de son sacrifice. C'était le temps où l'Honneur l'emportait, sans l'arrière pensée pour les Arméniens de méditer sur leur « intérêt économique » à mourir massivement, et sans même être encore citoyens français, pour la liberté de la France. Pour votre liberté d'écrire maintenant.

Et c'est un grand président du Sénat, M. Alain Poher qui allait en 1973, sacrer pour l'éternité l'engagement sans faille et l'amour des Arméniens pour la France, en faisant incruster sur le pourtour de l'Ossuaire de Douaumont, devant les dizaines de milliers de tombes de la bataille de Verdun, deux blasons :« Ville arménienne de Van » et « Ville arménienne de SIS ». Ainsi, ces deux villes dont Sis, la capitale de la Cilicie, terre chrétienne et arménienne où les Croisés débarquaient, se trouvaient immortalisées parmi les autres villes martyres françaises. Quel symbole de fraternité ! Avec cet autre symbole du dernier roi d'Arménie, Léon V, prince du Poitou, dont le cénotaphe est aux côtés des Rois de France à la Basilique de Saint Denis.

Faut il aussi rappeler, les nombreux écrits d'historiens contemporains du génocide : Meillet, Macler, de Morgan, Grousset, Carrière... On ne rappellera pas – car vos amis historiens doivent le savoir – les noms de personnages illustres qui s'insurgèrent contre la tuerie généralisée des Arméniens : Jean Jaurès à l'Assemblée nationale « L'Humanité ne peut pas vivre avec dans sa cave le cadavre du peuple arménien assassiné… l'Europe est restée indifférente, sans aucune parole de pitié... voilà ce qu'a vu l'Europe, 3000 à 4000 victimes par jour.. voilà ce dont elle s'est détournée

Anatole France : « Nous louons l'Arménie de cet invincible amour car elle est unie à nous par des liens de famille, plus de cinq cent mille Arméniens sont morts pour notre cause, et notre nom sur les lèvres », Daniel Mayer, Aristide Briand, Paul Cambon, Clémenceau : « Est il vrai qu'au 20ème siècle, des atrocités aient été impunément commises, couvrant tout un pays d'horreurs telles qu'il ne s'en peut concevoir de pires dans les temps de la plus noire barbarie ? »… et « les responsabilités de l'Europe garante par le Traité de Berlin de la sécurité des Arméniens de l'Empire ottoman ».

Et c'est ainsi que disparurent 1 500 000 Arméniens, 400 000 Assyro-Chaldéens et 350 000 Grecs Pontiques, les 900 000 autres durent leur survie à l'échange croisée des populations. La Turquie a réussi son nettoyage ethnique : les chrétiens sont passés de 25 % de la population à 0,02 % soit 3000 fois moins. Les quelques dizaines de milliers de chrétiens ou de juifs sont cantonnés dans la seule ville-vitrine d'Istanbul pour prouver « la tolérance » des autorités ! Le tour des Kurdes, d'ethnie et d'identité différentes, est arrivé. Et l'Europe bougera-t-elle enfin devant une nouvelle destruction programmée ?

Faut-il rappeler aussi le cri d'indignation des écrivains : Emile Verhaeren, Georges Duhamel, Romain Rolland, Séverine, Victor Bérard... et des humanistes : Denys Cochin, Paul Painlevé, Francis de Pressensé, Pierre Quillard, Jean Longuet, etc. Tous dignes du Panthéon des Justes en Arménie et aussi dans nos mémoires. Grâce à eux, l'Histoire est déjà écrite, et bien écrite. Hélas, 95 ans après les faits, elle est encore sujette à malversations, et à quantité d'agressions (50 par an !) : ne faut il pas enfin la protéger ?

Par ailleurs, je vous envoie la page de notre cérémonie judéo-chrétienne du 21 février dernier à la synagogue du quartier latin, que nous renouvelons chaque année, pour célébrer la mémoire des Juifs et des Arméniens tombés ensemble au Mont Valérien pour les idéaux de la France et les deux pages concernant les Juifs d'Arménie qui commémorent un monument à la mémoire des deux génocides !

Et si j'avais un seul message à l'endroit des historiens, qui défendent si ardemment leur «liberté», je dirais qu'ils auraient bien été inspirés de cette belle liberté pour décrier à temps haut et fort, et faire connaître, et imposer la réalité du génocide des Arméniens car cela aurait évité à un Etat qui a encadré les Turcs en 1915 et à ces mêmes Allemands, certes nazis, de s'abattre sur le peuple juif et de perpétuer un crime encore plus immonde. Ce sont les historiens apathiques (combien écrivent encore au sujet des Arméniens ?) et irresponsables (devant le nazisme) que vous devriez combattre en mémoire à vos morts.

Vous et nous avons été confrontés à des entreprises massives de destruction et avons du réagir de plus, toute douleur bue, à des agressions négationnistes. La loi Gayssot a su vous protéger, nul doute que nous saurons aussi nous protéger un jour, maintenant ou plus tard, avec cette loi ou une autre, car il en est assez d'être bafoués ! Comme nous savons que les progressistes turcs, déjà en marche, sauront eux aussi prochainement regarder en face leur Histoire. Que seront alors devenus nos pourfendeurs d'aujourd'hui ?

En conclusion, Monsieur Nora, quelles que soient les chicanes administratives que nous rencontrerons, l'Histoire est en route. Du fin fond de la nuit d'il y a quelques années seulement, où personne n'avait entendu parler du génocide des Arméniens, la reconnaissance avance dans le monde avec plus de trente pays et une trentaine d'Etats des USA. Le négationnisme sera tôt ou tard condamné. Il restera sous la lumière ceux qui ont résisté aux mensonges et aux menaces indécentes de l'État turc comme par exemple le maire de gauche Philippe Kaltenbach à Clamart, et son proche voisin, le maire de droite André Santini à Issy les Moulineaux. Preuve s'il en est que ce combat est universel. Et tomberont dans l'ombre et le mépris, les négateurs ou leurs amis ou les historiens qui sans jamais avoir révélé ou combattu le crime de génocide s'opposent maintenant, dans une posture navrante que l'histoire jugera, à la loi de sa pénalisation, à une simple loi censée protéger les deux seuls génocides reconnus. C'est tout et c'est mieux ainsi car cela devrait permettre de combattre enfin les pernicieux arguments de la « boite de Pandore de tous les génocides » que des malveillants exhibent pour effrayer et dévoyer le sujet.

La parole est au Sénat de la France

Salutations distinguées

Antoine BAGDIKIAN
Président de l'Association Nationale des Anciens Combattants et Résistants Arméniens,
CREEE EN 1917
Paris, le 16 janvier 2012

Citation

Si tu ne sais pas ou tu vas, arrêtes-toi et regardes d'ou tu viens.

The Noyan Tapan Highlights
L'Arche de Noé
Hebdomadaire
Depuis le 4 Mai 1993, Erevan, Armenie

Président de Noyan Tapan Media Holding:
Tigran Haroutiunian

Rédacteur en chef de Noyan Tapan:
Gayanée Arakélian

Rédacteur en chef:
Haroutiun Khatchatrian

Directeur de Publication:
Marina Harutyunyan

Traductrice:
Nona Petrossian

Mise en Forme:
David Tonoyan

Editeur: Noyan Tapan SARL
28 Rue Isahakian, Erevan, 0009
République d'Arménie
Date et N° de Régistre:
15.12.1995; 273.110.00512
Tirage: 1000 copies
Tel:(37410) 56-59-65, Fax:(37410) 52-43-18
E-mail: contact@nt.am
URL: www.nt.am

L'Edition Française de Noyan Tapan est sponsorisée par Mr. Raymond Yézéguélian